



Orléans, le lundi 06 avril 2020

A l'attention de mesdames et messieurs les
présidents Apel d'établissements

Communiqué : 9

Bonjour,

Tout comme la continuité pédagogique pour les enseignants, il est essentiel pour nous de continuer à vous informer de l'actualité.

Vous trouverez dans ce communiqué un résumé des annonces faits par le ministre JM Blanquer et les explications du choix du contrôle continu.

"l'ensemble des épreuves du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sera validé en contrôle continu" en 2020

- **Pourquoi ce choix ?** *"Il n'est pas possible que les élèves puissent passer le bac dans les conditions qui étaient celles des années précédentes", a dit le ministre. La formule retenue "va permettre de travailler tout au long du mois de juin jusqu'au 4 juillet et donc de rattraper des semaines de cours. Nous avons donc écarté une solution mixte qui aurait consisté à faire passer une ou deux épreuves aux élèves et de valider le reste en contrôle continu."*
- **Pour le brevet :** *"Pour les élèves de troisième, le diplôme sera obtenu à partir des notes que l'élève aura obtenu durant les trois trimestres, à l'exception des notes obtenues pendant la période de confinement, dans les disciplines concernées." Ces notes dites "de confinement" "ne compteront pas dans le contrôle continu parce que tous les élèves ne sont pas à la même enseigne. En revanche, cette période devrait permettre de préparer ce qu'on va réussir au troisième trimestre. Tous les élèves auront donc cours jusqu'au 4 juillet, autrement dit, un élève doit être là jusqu'au bout pour avoir son diplôme national du brevet."*
- **Pour le bac français :** *"La note de l'épreuve écrite du baccalauréat de français sera la moyenne des notes obtenues par l'élève tout au long de l'année dans cette discipline. Là aussi, nous ne prenons pas en compte les*

-
- *notes obtenues lors de périodes de confinement, mais par contre, les épreuves orales de français, elles, sont maintenues. Nous l'organiserons à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet si les conditions sanitaires le permettent." le nombre de textes à étudier est réduit : 15 pour le LG et 13 pour le LT*
- **Pour le bac général et technologique :** *"L'ensemble des épreuves sont validées par la note obtenue dans les disciplines concernées. On se basera sur le contrôle continu des trois trimestres, à l'exception des notes obtenues pendant la période de confinement. Les notes déjà attribuées aux épreuves anticipées de première sont gardées, donc le baccalauréat de français de l'année dernière. Il y aura un jury d'examen pour examiner les livrets des élèves. Autrement dit, le contrôle continu est examiné par un jury d'examen présidé par un inspecteur général dans chaque département de France et, le cas échéant, ce jury valorisera l'engagement et les progrès de l'élève."*
- **Sur les BTS :** *"Je donnerai des détails avec la ministre de l'enseignement supérieur au cours des prochains jours. Mais c'est la même logique qui vaudra pour le BTS, avec un contrôle continu et un diplôme validé par un jury d'examen présidé dans chaque académie par un universitaire et par un inspecteur général."*
- **Sur les rattrapages :** *"C'est un point sur lequel je veux insister tout particulièrement : l'assiduité des candidats. Encore une fois, le fait de rester jusqu'au 4 juillet est une condition sine qua none pour obtenir le diplôme. Les candidats ayant obtenu entre 8 et 10 pourront passer des oraux de rattrapage dans les conditions habituelles. Autrement dit, nous gardons le principe de rattrapage au début du mois de juillet."*
- **Jury d'examen :** *Tous les dossiers Scolaires seront étudiés par un jury qui devra assurer une harmonisation des notes, valoriser l'engagement des jeunes, vérifier l'assiduité de l'élève pendant sa période de confinement.*

Restant à votre disposition pour toutes remarques.

Le CA de l'Apel 45